

Charte transparence

coface 

Le crédit interentreprises est essentiel au bon fonctionnement de l'économie

Les entreprises sont les premiers banquiers de leurs clients entreprises : sur 5 euros de crédit court terme aux entreprises, 1 vient des banques et 4 de leurs fournisseurs. Chaque fournisseur doit décider à qui il fait crédit (et combien), et à qui demander un paiement comptant. Il le décide seul ou en s'appuyant sur un partenaire : société d'information, d'assurance-crédit, ou d'affacturage.

Coface est le premier partenaire des entreprises françaises pour la bonne gestion de leur crédit interentreprises

À travers ses sociétés (Coface, Coface Services) et ses partenaires (Natixis Factor, Axa-Assurcrédit), près de 30.000 entreprises s'appuient chaque jour sur l'expertise Coface pour gérer leur crédit interentreprises : accéder à une notation (quelle est la probabilité que l'entreprise paye tous ses engagements dans les 12 mois qui viennent ?) ou à un avis de crédit (quel montant de crédit est-il raisonnable de faire, sur la base des informations disponibles ?).

Consciente de ses responsabilités pour contribuer à maintenir la confiance entre toutes les entreprises, Coface met en place une Charte transparence, ouverte aux 5 millions d'entreprises françaises. Elle aide ainsi chaque entreprise à gérer un actif essentiel : l'image de sa solidité financière.



Coface s'engage à :

- 1 Communiquer à chaque entreprise, gratuitement et sur simple demande, sa note Coface, son avis de crédit et les informations qui ont servi à les justifier ;
- 2 Communiquer ensuite gratuitement à l'entreprise, en temps réel, toute révision de sa note et de son avis de crédit ;
- 3 Vérifier auprès de l'entreprise, et préalablement à toute décision, tout incident de paiement la concernant dont Coface aurait eu connaissance, pour en vérifier la réalité et la gravité ;
- 4 Recevoir et analyser les informations plus récentes que l'entreprise souhaiterait mettre à disposition de Coface, en garantissant si nécessaire une totale confidentialité.

Pour bénéficier de la Charte, veuillez appeler le **0 825 60 10 64** (0,15€TTC/mn) ou envoyer un message à **manotation@cofaceservices.fr**